



FESP

La fédération des entreprises de services à la personne,
l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics

Représentativité du secteur

La FESP confirmée comme première fédération des entreprises de services à la personne

Paris, le 18 décembre 2025

Depuis sa création en 1996, la **Fédération des Entreprises de Services à la Personne (FESP)** s'est imposée comme un acteur majeur du secteur des services à la personne, en défendant les intérêts des entreprises et en contribuant activement à la structuration et au développement d'un secteur essentiel à la société française.

La FESP est confirmée comme première fédération représentative du secteur, témoignant de la confiance durable accordée par les entreprises à une organisation solide, structurante et ancrée dans les réalités économiques et sociales du terrain. Après plusieurs contrôles demandés par certaines fédérations professionnelles, contestant les chiffres, il a été démontré que ces contestations n'avaient aucun fondement, sinon celui de l'insatisfaction !

Seule fédération à couvrir l'ensemble des **26 métiers des services à la personne**, la FESP représente tous les champs d'intervention du secteur — enfance, autonomie et handicap — et est également la **seule à représenter l'ensemble des modes d'intervention**, prestataire mandataire, mise à disposition. Cette représentativité globale lui permet de porter une vision complète et opérationnelle des enjeux du secteur.

La FESP regrette néanmoins que son adhérent le SYPEM, qui représente le plus grand nombre de particuliers employeurs à travers le modèle mandataire, n'ait pas été reconnu. Le SYPEM va poursuivre le travail engagé et faire entendre la voix de ses adhérents.

« La confirmation du SESP comme premier syndicat représentatif de la Fédération souligne la solidité de notre organisation et la confiance des entreprises. Nous continuerons à accompagner leur développement et à porter, avec responsabilité, les enjeux économiques et sociaux d'un secteur essentiel à la cohésion de notre société. » souligne Stéphanie Morvan, présidente du SESP.

La FESP accompagne des entreprises en dynamique de développement, de la TPE de proximité aux groupes structurés. Son action a notamment été déterminante dans l'instauration de l'**avance immédiate du crédit d'impôt**, outil majeur de modernisation et de sécurisation économique du secteur. Membre du MEDEF, la Fédération s'appuie sur un réseau reconnu, au service de la représentation et du dialogue avec les pouvoirs publics.

Dans un contexte marqué par de profonds défis démographiques et sociaux, un secteur qui représente aujourd'hui près de **1,3 million de salariés, 18 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 4 % de l'emploi salarié, 7 % de l'emploi marchand et 1,1 % du PIB**, et qui soutient au quotidien la vie de millions de Français, fait face à une **forte tension sur l'emploi**. Plus de **300 000 recrutements** seront nécessaires d'ici 2030 pour répondre aux besoins croissants liés au vieillissement de la population.

Face à ces enjeux, la FESP concentrera son action en 2026 autour de priorités claires :

- la **politique de l'autonomie**, en lien avec l'État et les acteurs du secteur ;
- la **bienveillance dans les services à domicile**, via la charte *Bienveillance* ;
- le **développement du secteur de la petite enfance** ;
- la **formation et l'attractivité des métiers** ;
- le **renforcement de son ancrage territorial**, pour une action de proximité renforcée en région.

Loïc Gobé, président de la FESP indique également « *Je suis pleinement engagé à travailler avec toutes les organisations et tous les acteurs de notre secteur des services à la personne afin de construire et le défendre auprès des pouvoirs publics. Nous avons à consolider nos intérêts communs : faire grandir et reconnaître les services à la personne.* »

Contacts presse FESP :

Shahina Akbaraly – 06 50 82 55 05 - s.akbaraly@o2p-conseil.com

Erika Nardeux – 06 50 96 37 74 – e.nardeux@o2p-conseil.com

À propos de la FESP :

La Fédération du service aux particuliers (FESP) est la Première Fédération représentative des entreprises de services à la personne, ce qui fait d'elle l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics. En tant que Fédération leader du secteur et maison commune des SAP, elle représente plus de 3 600 entreprises et 125 000 salariés couvrant l'ensemble du champ des SAP (aide à domicile, petite enfance, ménage, repassage, téléassistance, soutien scolaire, cours à domicile, portage de repas, jardinage, etc.). Elle œuvre depuis 1996 à la défense, au développement, à la valorisation et professionnalisation du secteur. Elle a notamment inventé le dispositif d'avance immédiate du crédit d'impôt en vigueur depuis juin 2022. Membre du MEDEF, elle est à ce titre administrative au sein de la CNSA, CNAF, CNAV, CNAM.